



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

# PROCES-VERBAL DE RESULTATS

Élection des représentants du personnel au ....

**SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022**

CCP SURVEILLANCE ET  
ACCOMPAGNEMENT

Réunion du 8 décembre 2022

## PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 décembre 2022, le bureau de vote électronique réuni le jeudi 8 décembre 2022, au rectorat de l'académie de NORMANDIE (site de CAEN), proclame les résultats électoraux suivants :

### A. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Président : NICOLLE AURELIE

Secrétaire : BAROU VALERIE

Délégués des listes :

1. Monsieur LAVILLE Henri, Action et Démocratie
2. Madame RUBA-COUTHIER, CFTC
3. Monsieur Christophe LAJOIE, CGT Educ' Action
4. Monsieur Jean-Marc PREEL, Force Ouvrière
5. Monsieur Marc HENNETIER, FSU
6. Monsieur Stéphane DEPIERRE, SE-UNSA
7. Monsieur Antoine BESNIER, SGEN CFDT
8. Monsieur NICOLAS RAT, SNALC
9. Monsieur Jean-Pierre LUCIANI, STC Education
10. Madame Marie-Claude ESNAULT, Sud Education
11. Monsieur Edward LAIGNEL, SNCL-SIES-SAGES
12. Monsieur Gérard LENFANT, SNAPEN

## B. RESULTATS DU DEPOUILLEMENT

### Données générales

NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR	6
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS	8822
NOMBRE DES VOTANTS	1234
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS / NULS	73
NOMBRE DE SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES	1161

### Listes en présence

LISTES EN PRESENCE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
SNAPEN	73
Action et Démocratie CFE - CGC	5
SE - UNSA	65
FSU	286
CGT Education	211
STC Education	0
FO - FNECFP	<del>249</del> 249
SNALC	47
SUD Education	155
SGEN - CFDT	60
CFTC	5
SNCL - SIES - SAGES Autonomes et indépendants	5

## C. CALCUL DU NOMBRE DE SIEGES PAR ORGANISATION

Étape 1 : calcul du quotient électoral (QE) = 193,50

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Étape 2 : répartition des sièges suivant le QE

LISTES EN PRESENCE	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS SELON LA REGLE DU QE (=suffrages obtenus / QE)
SNAPEN	0
Action et Démocratie CFE - CGE	0
SE - UNSA	0
FSU	1
CET Educ' action	1
STC Education	0
FO - FNECFP	1
SNALC	0
SUD Education	0
SEEN - CFDT	0
CFTC	0
SNCL - SIES - SAGES	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE = 3

Nombre de sièges restant à pourvoir = 3

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 4

LISTES EN PRESENCE	MOYENNE POUR CE SIEGE (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)
SUD Education	(+1) 155
SNAPEN	73
ACTION ET DEMOCRATIE	5
SE UNSA	65
<del>FSLI</del> FSLI	143
CGT	105,5
STC	0
FO	124,5
SNALC	47
SGEN	60
CFIC	5
SNCL SIES SAGES	5

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est :

SUD Education

Attribution du siège n° 5

LISTES EN PRESENCE	MOYENNE POUR CE SIEGE (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)
FSU	(+ 1) 143
SNAPEN	73
ACTION ET DEMOCRATIE	5
DE UNSA	65
CGT	105,5
STC	0
FO	124,5
SNALC	47
SUD EDUCATION	77,5
SGEN	60
CFTC	5
SNCL SIES SAGES	5

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est :

FSU

Attribution du siège n°

6

LISTES EN PRESENCE	MOYENNE POUR CE SIEGE (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)
FO - FNECFP	(+1) 124,5
SNAREN	73
ACTION ET DEMOCRATIE	5
SE UNSA	65
FSU	95,33
CGT	105,5
STC	0
SNALL	47
JUD EDUCATION	77,5
SGEN	60
CFTE	5
SNCL SIES SAGES	5

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est :

FO - FNECFP

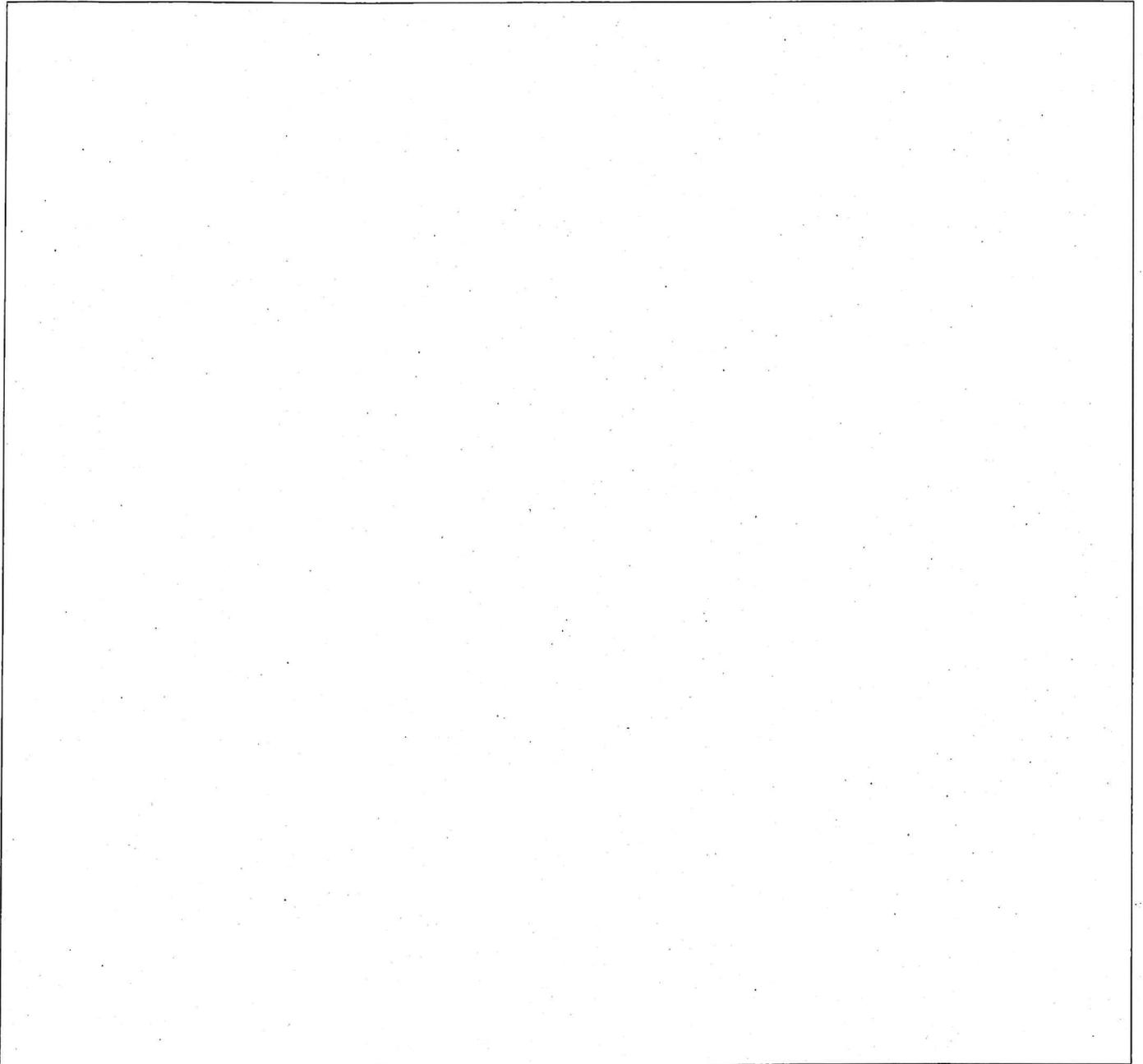
**RESULTATS FINAUX :**

LISTES EN PRESENCE	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS A L'ISSUE DE LA REPARTITION (étape 2 + étape 3)
SNAPEN	0
Action et Démocratie CFE - CGC	0
SE - UNSA	0
FSU	2
CGT Educ'acton	1
STC Education	0
FO - FNECFP	2
SNALC	0
SUD Education	1
SEEN - CFDT	0
SNCL - SIES - SAGES	0
CFTC	0

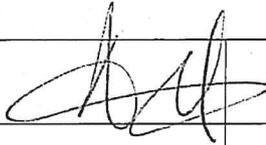
**D. REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES PROCLAMES ELUS**

Désignation à venir après la proclamation

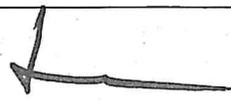
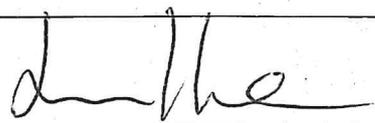
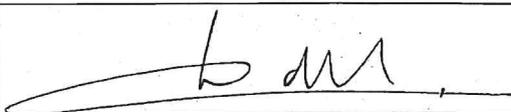
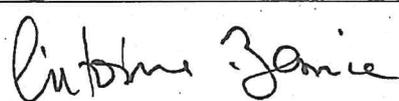
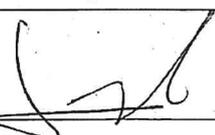
## E. OBSERVATIONS

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for handwritten observations. The box occupies most of the page's vertical space below the section header.

**F. EMARGEMENTS**

Le Président :	 NICOLLE Arélie
Le secrétaire :	
Le secrétaire suppléant :	

**LES DELEGUES DE LISTE**

LAJOIE Christophe	
LAVILLE Henri	
Catherine MEZAAD	
BESNIER Antoinette	
LAIGNEL Edward	
DEPIÈRE Suphine	

## Élections professionnelles 2022

### Remarques de la FSU à porter au procès-verbal de la CCP des AED-AESH



---

Le déroulement du vote a été fragilisé par la solution de vote défaillante tout au long du scrutin. Des personnels souhaitant voter n'ont pu le faire, **en particulier les AESH et les AED.**

- La nécessité de se connecter, pour la très grande majorité des collègues, via leur adresse en @ac-caen.fr ou @ac-rouen.fr alors que l'utilisation des adresses en @ac-normandie.fr est systématique depuis de nombreux mois. Le message académique adressé aux collègues pour leur signifier n'a été envoyé que le 5<sup>e</sup> jour après l'ouverture du scrutin.
- Le premier jour du vote : impossibilité de créer son espace de vote, d'effectuer des réassorts que ce soit pour le mot de passe ou le code de vote.
- Les délais d'attente, atteignant parfois une heure entière, pour recevoir d'une part le lien sur sa boîte académique permettant de créer son mot de passe (et donc l'ouverture de l'espace de vote), d'autre part le réassort du code de vote.
- L'écrasement systématique des liens antérieurs à chaque nouvelle demande de mot de passe ou de réassort, sans en être averti-e-s, conduisant les personnels à cliquer sans fin pour tenter de voter.
- De très nombreuses et nombreux AED et surtout des AESH n'ont reçu ni notice de vote dans leur lieu d'exercice, ni mail expliquant le principe du réassort pour leur code de vote.
- La distribution et l'acheminement des notices de vote pour les AESH se sont fait selon des modalités différentes d'un département à l'autre et différemment encore au sein de ces départements, en fonction des différents PIAL :
  - Pour certain-e-s, les notices de vote sont restées dans les PIAL (avec possibilité ou pas de s'y rendre lorsqu'il s'agit de devoir s'y rendre en dehors de son temps de travail) ;
  - Pour d'autres, elles ont été acheminées par voie postale ;
  - Enfin, pour la plupart des AESH, elles et ils n'ont tout simplement jamais reçu leur notice et ne savaient même pas que ce document était nécessaire pour pouvoir voter !
- Les AESH ont donc été largement empêché-e-s de voter et ont été traité-e-s différemment en fonction de leur affectation.
- Les AED très peu utilisatrices et utilisateurs de leur messagerie académique, n'ont pas été sensibilisé-e-s à la nécessité d'activer cet outil pour participer au vote dans les mêmes conditions que les autres personnels. Cette absence de sensibilisation avait déjà été observée lors de trois derniers scrutins depuis 2011.
- Nombre d'agent-e-s ne connaissent pas leur NUMEN ni leur adresse professionnelle alors que certain-e-s en ont plusieurs.



**PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS**  
**CCP des contractuels SURV. et ACC.**  
**de Normandie**

CCP
61

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 8 822	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 12
B. Nombre de votants	B = 1 234		Nombre de sièges à pourvoir P = 6
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 73		Quotient électoral (2 décimales)
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 1 161		$G = \frac{D}{P} = \frac{1\ 161}{6} = 193,50$

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
SNAPEN AESH en action	SNAPEN	73	0				0
Action & Démocratie CFE-CGC	Action et Démocratie CFE-CGC	5	0				0
SE-Unsa Votre alliée du quotidien	SE-UNSA	65	0				0
AVEC LA FSU POUR GAGNER	FSU	286	1		2 <sup>e</sup> - 143,00		2
CGT Educ'Action Normandie	CGT Educ'action	211	1				1
SINDICATU DI I TRAVAGLIADORI CORSI	STC Education	0	0				0
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	249	1			3 <sup>e</sup> - 124,50	2
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	47	0				0
SUD ÉDUCATION NORMANDIE SOLIDAIRES	SUD	155	0	1 <sup>e</sup> - 155,00			1
Sgen-CFDT Normandie La CFDT dans l'éducation	Sgen-CFDT	60	0				0
CFTC ENS. PUBLIC ET RECHERCHE	CFTC	5	0				0
Snd - Sies - SAGES AUTONOMES et INDEPENDANTS		5	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
SNCL-SIES-SAGES	SIES	SIES	48,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SNCL	SNCL	53,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SAGES	SAGES	1,00 %

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

## CCP des contractuels SURV. et ACC. de Normandie

CCP
61

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00		
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	8 822	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées	12
B. Nombre de votants	B =	1 234		Nombre de sièges à pourvoir	P = 6
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	73		Quotient électoral (2 décimales)	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 161		$G = \frac{D}{P} = \frac{1\ 161}{6} = 193,50$	

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
Catherine MEZARD	FSU	
LAÏOIE Christophe	CGT	
BESNIER Antoine	Délégué	Antoine Zangé
LAIGNEL	Délégué SNCL	
JANISSEAU Stéphan	JE VUSA	
LAUZON Henri	Délégué AD EPE-CC	
NICOLIE Aurélie	Présidente	